

ASSOCIATION « LA FERME A TREMARGAT »

Guillerbot

22110 TREMARGAT

TEL : 02 96 24 51 42 – Mail : tremargat@wanadoo.fr

Site : www.lafermeatremargat.fr

SÉJOUR CENTRE DE VACANCES

FICHE D'INSCRIPTION

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Fille ou Garçon

Le séjour

Titre :

Dates: du au

Les responsables légaux de l'enfant

- Père - Mère -Tuteur

Nom:.....Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Domicile : Travail :

Port :E-mail :

Lieu de résidence, si différent, des responsables (famille d'accueil, lieu de vie)

Nom:.....Prénom :

Adresse :

Tél. Fixe :Portable : E-mail :

Autorisations Parentale

Je soussigné(e) (nom, prénom)

.....
Résidant à

En qualité de père, mère, tuteur de (nom et prénom de l'enfant).....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités du séjour.
- Atteste qu'il n'y a aucune contradiction pour mon enfant à pratiquer les activités du Centre de Vacances.

Autorisation médicale

Et déclare autoriser la direction du centre de vacances à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de maladie ou d'accident concernant mon enfant, et à suivre les instructions du médecin et notamment de le transporter à l'hôpital.

Si mon enfant tombait malade, il est entendu que les frais occasionnés seraient à ma charge (les ordonnances et les autres papiers médicaux me seront restitués à fin de remboursement).

Mon numéro de sécurité sociale :.....

Droit à l'image

J'autorise l'association « La Ferme à Trémargat » à utiliser les photos prises lors de ses séjours, à des fins de communication et pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation.

Oui Non

A, le

Signature des parents :

Informations et Conditions d'Inscription :

Vivre ensemble : de ses habitudes individuelles au bien être collectif...Tout un programme !!!

Dès leur arrivée et après le départ des parents, les enfants seront conviés à une réunion d'accueil leur présentant les règles de vie commune pour que la vie en collectivité puisse commencer en toute sérénité.

Les enfants pourront participer à leur tour en exprimant leurs envies, leurs remarques mais aussi leurs appréhensions quant à la vie en collectivité.

Durant nos camps à la ferme, l'équipe d'animation veille à ce que chaque enfant puisse, se réaliser en tant qu'individu au sein d'un collectif. Nous sommes riches de nos différences mais nous grandissons à apprendre à vivre ensemble. Chaque enfant a une histoire, des facilités ou des difficultés, des habitudes de vies, une culture, etc. C'est l'occasion d'échanger, de partager mais sans jamais juger. C'est un voyage où l'on va inviter les enfants à laisser ce qui les éloigne des autres et partager ce qui les rassemble !!!

Pour bien préparer ce séjour, pour vous et votre enfant, le projet pédagogique (détaillant les différents points de la vie en collectivité) vous sera envoyé avec le courrier d'accueil environ un mois avant le début du camp.

TARIF ET REGLEMENT

Le tarif comprend : l'hébergement, les repas, les activités, et l'encadrement.

Paiement possible en plusieurs fois.

Le règlement du séjour se fera au début des vacances de votre (vos) enfant(s).

AIDES AUX VACANCES

Les séjours sont déclarés aux Services de la Cohésion Sociale, ce qui permet aux familles de bénéficier des prestations de la MSA, de la CAF, des comités d'entreprises... Nous acceptons aussi les chèques vacances (ANCV).

Attention, les CAF de chaque département ont des politiques d'aides aux familles indépendantes. Certaines fonctionnent désormais avec des conventionnements. Merci de joindre les justificatifs originaux de prises en charge à la fiche d'inscription ou de se renseigner si des conventionnements sont possibles avec notre structure et de nous en informer dès l'inscription.

ATTENTION, toute aide d'organisme tiers refusé au paiement partiel ou total du prix du séjour seront refacturées au responsable légal.

Pour toute information supplémentaire, nous contacter.

ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrit est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour.

- Si la famille souhaite annuler le séjour, l'acompte ne sera pas restitué.

- Si un départ se produit lors du séjour, le tarif devra être payé dans sa totalité.

RÉCLAMATION

En cas de perte, de détérioration, de vol d'affaires personnelles, d'objets de valeur, d'espèces, l'association se dégage de toutes responsabilités.

COMMUNICATION PARENT/ENFANT

Nous souhaitons qu'en dehors de l'urgence, il n'y ait pas de contact téléphonique (donc pas de téléphone portable). D'une part, cela peut couper le séjour de l'enfant et d'autre part c'est très difficile à gérer dans le cadre d'un séjour de groupe.

Pensez plutôt au courrier pour donner ou prendre des nouvelles !!!

EFFETS PERSONNELS

Les parents seront vigilants à bien vérifier, le jour du départ, si les affaires de leur(s) enfants sont bien réunies et de regarder parmi les affaires oubliées. Nous conseillons à ce titre de marquer les affaires de vos enfants. Nous ne renvoyons pas d'affaires oubliées.

ACCUEIL ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La directrice accueillera les parents le jour d'arrivée pour vérifier que le dossier d'inscription est complet et pour le règlement du séjour et répondre à d'éventuelles questions concernant les besoins de leur(s) enfant(s). Le jour du départ, les parents devront récupérer la fiche sanitaire de liaison et une facture (si besoin).

ACCEPTATION

La participation à l'un des séjours décrits implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions et informations générales.

A, le

Signature des parents :

Règlement

Le règlement du solde se fera le jour de l'arrivée.

Je souhaiterais recevoir une facture le jour du départ: **OUI – NON**

Documents à joindre à la fiche d'inscription

- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Individuelle de l'enfant.
- Fiche Sanitaire de Liaison (Recto/Verso) et photocopie du carnet de vaccinations obligatoires à jour ou justificatif de contre indication médicale.
- Justificatifs d'aides : CAF, CE, Mairie....
- Acompte de : 170 euros pour 10 et 14 jours de camp et 100 euros pour 6 jours de camp.
- Autorisation parentale si les responsables légaux ne viennent pas chercher l'enfant le jour du départ mais une autre personne.
- Pour le camps ados : L'attestation au test d'aisance aquatique (Pour faire passer ce test, renseignez-vous auprès de votre piscine habituelle).